Éducation Québec

Direction de l'accès à l'information et des plaintes

Québec, le 20 juillet 2021

PAR COURRIEL

[redacted]

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/20-414

[redacted]

La présente a pour objet de faire le suivi de votre demande d'accès visant à obtenir :

- tous courriel, document, correspondances transmises au ministre ou au ministère de l'Éducation par des membres du comité de parents ou du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chic-Chocs depuis janvier 2020, plus particulièrement les demandes d'enquêtes qui ont été adressées au ministère, les échanges entre le sous-ministre adjoint au soutien aux réseaux et aux relations avec les partenaires, Éric Bergeron, par M. David Dubreuil et tout autre échange (document, courriel ou rapport) intervenu entre M. Bergeron et des membres du C.A. et du comité de parents du CSS des Chic-Chocs;
- les rapports ou correspondances entre le ministère et la direction du CSS des Chic-Chocs concernant des enquêtes ou plaintes dont aurait fait l'objet un ou des membres du comité de parents ou du conseil d'administration en 2018 et 2020.

Vous trouverez ci-annexé des documents pouvant répondre à votre demande. Toutefois, il est à noter que certaines informations ou des documents ne peuvent être transmis étant donné qu'ils comportent des renseignements personnels confidentiels, et ce, suivant les articles 14, 53, 54, 56, 59 et 88 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « La Loi »).

… 2

Édifice Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière, 27e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 528-6060
Télécopieur : 418 643-1602
acces@education.gouv.qc.ca

Enfin, des documents produits par le Centre de services scolaires des Chic-Chocs ou par des membres de son conseil d'administration et de ses comités ne peuvent vous être acheminés puisque que leur diffusion relève davantage de la compétence de cet organisme. Nous vous invitons, en vertu de l'article 48 de la Loi, à formuler votre demande auprès du responsable de l'accès aux documents de celui-ci aux coordonnées suivantes :

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES CHIC-CHOCS
Monsieur Claude Petitpas
Secrétaire général
102, rue Jacques-Cartier
Gaspé (Québec) G4X 2S9
Tél. : 418 368-3499, poste 5963
Téléc. : 418 368-6531
claude.petitpas@cschic-chocs.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Ingrid Barakatt
IB/JC/mc

p. j. 17

Québec
© Éditeur officiel du Québec

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCES AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi.

Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.

1982, c. 30, a. 14.

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:
1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;
2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

56. Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

1982, c. 30, a. 56; 2006, c. 22, a. 110.

59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° *(paragraphe abrogé);*

7° *(paragraphe abrogé);*

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37.

88. Sauf dans le cas prévu par le paragraphe 4° de l'article 59, un organisme public doit refuser de donner communication à une personne d'un renseignement personnel la concernant lorsque sa divulgation révélerait vraisemblablement un renseignement personnel concernant une autre personne physique ou l'existence d'un tel renseignement et que cette divulgation serait susceptible de nuire sérieusement à cette autre personne, à moins que cette dernière n'y consente par écrit.

1982, c. 30, a. 88; 2006, c. 22, a. 59.

5, c. 6, a. 9.

Florence Vercheval DCMSG

[redacted]

De : Éric Bergeron <Eric.Bergeron@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 16 février 2021 13:04
À : David Dubreuil [redacted]
Objet : RE: A regarder

Éducation Québec

Bonjour monsieur Dubreuil,
Est-ce qu'un appel vers 16h30 peut vous convenir?
Bonne journée,

Éric Bergeron
Sous-ministre adjoint
Du soutien aux réseaux et des relations avec les partenaires
Ministère de l'Éducation
1035, rue de la Chevrotière, 15e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

[redacted]

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Florence Vercheval DCMSG

[redacted]

De : Éric Bergeron <Eric.Bergeron@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 10 décembre 2020 20:32
À : David Dubreuil [redacted]
Cc : Eve-Marie Castonguay <Eve-Marie.Castonguay@education.gouv.qc.ca>; [redacted]
Objet : RE: Accompagnement demandé

Éducation Québec

Bonsoir monsieur Dubreuil,
Je suis désolé, c'est mon erreur, nous avons eu une difficulté de communication madame Castonguay et moi.
J'ai parlé à madame Dostie aujourd'hui, celle-ci entrera en communication rapidement avec vous. Je la place d'ailleurs en copie du courriel.
Je place également vos coordonnées téléphoniques dans le courriel pour qu'elle puisse vous rejoindre : Monsieur David Dubreuil
[redacted]
Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas.
Bonne soirée,

Éric Bergeron
Sous-ministre adjoint
Du soutien aux réseaux et des relations avec les partenaires
Ministère de l'Éducation
1035, rue de la Chevrotière, 15e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

[redacted]

De : Éric Bergeron <Eric.Bergeron@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 2 décembre 2020 11:15
À : David Dubreuil [redacted]

Cc : Eve-Marie Castonguay <Eve-Marie.Castonguay@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Accompagnement demandé

Éducation Québec

Bonjour,
Message bien reçu et bonne journée à vous!
Éric Bergeron
Sous-ministre adjoint
Du soutien aux réseaux et des relations avec les partenaires
Ministère de l'Éducation
1035, rue de la Chevrotière, 15e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Le 2 déc. 2020 à 08:15, Éric Bergeron <Eric.Bergeron@education.gouv.qc.ca> a écrit :

Éducation Québec

Bonjour monsieur Dubreuil,
À la suite de nos différentes conversations téléphoniques, je vous confirme que madame Dostie pourra vous accompagner dans votre rôle de président du CA de votre centre de services scolaire.
Une banque de 20 heures sera à votre disposition pour vous soutenir.
Nous communiquerons vos coordonnées à madame Dostie, celle-ci communiquera sous peu avec vous.
En toute transparence, je pense que nous devons informer la directrice générale du CSS du soutien que le ministère vous accorde. Je vais donc attendre la confirmation de la réception de ce message et par la suite, j'informerai madame Fournier.
Je vous souhaite bon succès dans vos nouvelles fonctions et si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas, notre équipe est là pour vous aider.
Bonne journée à vous,
Éric Bergeron
Sous-ministre adjoint
Du soutien aux réseaux et des relations avec les partenaires
Ministère de l'Éducation
1035, rue de la Chevrotière, 15e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Valérie Lepire

De: gouvernance
Envoyé: 15 janvier 2021 08:30
À: Vincent Rineau; gouvernance
Objet: RE: Politique de Harcèlement au travail

Éducation Québec

Monsieur Rineau,

Un Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie devrait entrer en vigueur au cours des prochains mois. Ce règlement pourra, notamment, établir la procédure d'examen et d'enquête concernant les comportements susceptibles de contrevenir aux normes déterminées par le ministre, prévoir les sanctions appropriées et désigner les autorités chargées de les déterminer ou de les imposer (LIP, article 457.8).

D'ici à la publication de ce règlement, les codes d'éthique et de déontologie adoptés en application de l'article 175.1 de la Loi sur l'instruction publique par les commissions scolaires s'appliquent aux membres des conseils d'administration, avec les adaptations nécessaires. Il serait donc avisé, d'ici l'entrée en vigueur du règlement, d'utiliser les mécanismes de traitement des plaintes déjà en place.

Meilleures salutations,

Direction des politiques
Direction générale des politiques et planification
Ministère de l'Éducation
gouvernance@education.gouv.qc.ca

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Florence Vercheval DCMSG

De: Éric Bergeron
Envoyé: 12 janvier 2021 08:57
À: Karl Duguay
Objet: RE: [redacted] CSS des Chic-Chocs

Bonjour monsieur Duguay,

Pour l'instant, je ne pense pas que ce soit nécessaire, nous pourrons en discuter lors de la rencontre.

Au plaisir,

Éric Bergeron
Sous-ministre adjoint
Du soutien aux réseaux et des relations avec les partenaires
Ministère de l'Éducation
1035, rue de la Chevrotière, 15e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

[redacted]

De : Éric Bergeron <Eric.Bergeron@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 12 janvier 2021 08:47
À : Karl Duguay <karl.duguay@cschic-chocs.qc.ca>
Cc : Claude Petitpas <claude.petitpas@cschic-chocs.qc.ca>; Florence Vercheval DCMSG <Florence.Vercheval1@education.gouv.qc.ca>
Objet : RE: [redacted] CSS des Chic-Chocs

Éducation Québec

Bonjour,

Est-ce que vers 10h00 vous convient?

Préférez-vous une rencontre Teams ou un appel téléphonique?

Je place ma collaboratrice en copie, elle pourra faire le nécessaire pour organiser la rencontre.

Merci à l'avance et au plaisir,

Éric Bergeron
Sous-ministre adjoint
Du soutien aux réseaux et des relations avec les partenaires
Ministère de l'Éducation
1035, rue de la Chevrotière, 15e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Le 11 janv. 2021 à 21:31, Éric Bergeron <Eric.Bergeron@education.gouv.qc.ca> a écrit :

Éducation Québec

Bonsoir monsieur Duguay et monsieur Petitpas,

À quel moment demain nous pourrions nous parler? Pour ma part, j'ai plus de disponibilités en avant-midi.

Merci à l'avance,

Éric Bergeron
Sous-ministre adjoint
Du soutien aux réseaux et des relations avec les partenaires
Ministère de l'Éducation
1035, rue de la Chevrotière, 15e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

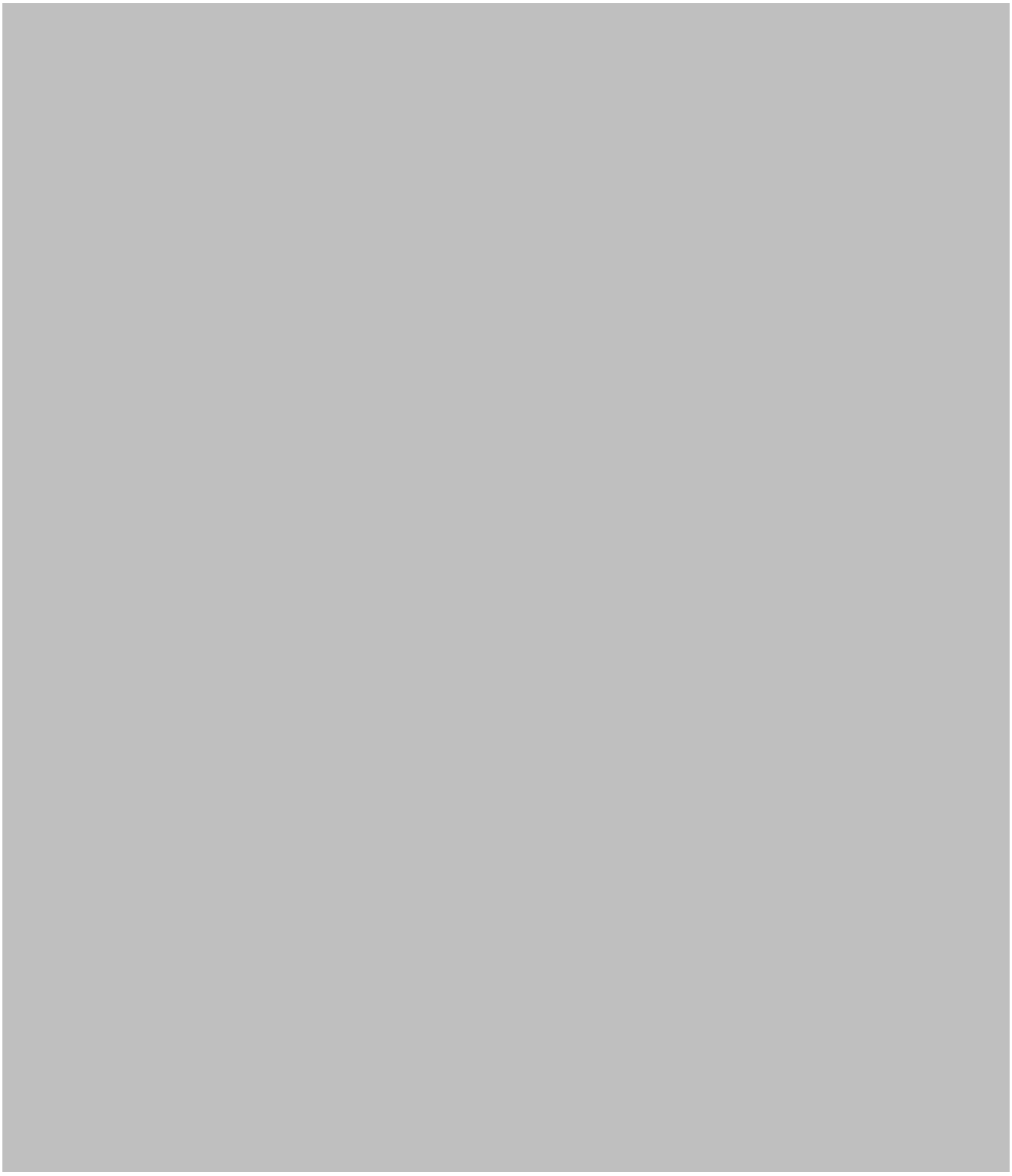

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Florence Vercheval DCMSG

De: Éric Bergeron
Envoyé: 2 mars 2021 11:22
À: Claude Petitpas
Objet: RE: Démissions de 3 administrateurs

Bonjour Claude,

Merci pour cette information, je ne savais pas pour [redacted].

Bonne journée,

Éric Bergeron
Sous-ministre adjoint
Du soutien aux réseaux et des relations avec les partenaires
Ministère de l'Éducation
1035, rue de la Chevrotière, 15e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

[redacted]

Florence Vercheval DCMSG

De: Éric Bergeron
Envoyé: 20 janvier 2021 20:30
À: Claude Petitpas
Objet: RE: PAE

Merci beaucoup de votre retour, bonne soirée!

Éric Bergeron
Sous-ministre adjoint
Du soutien aux réseaux et des relations avec les partenaires
Ministère de l'Éducation
1035, rue de la Chevrotière, 15e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Florence Vercheval DCMSG

De: Éric Bergeron
Envoyé: 21 janvier 2021 16:26
À: Claude Petitpas
Objet: RE: Ajout à la liste d'admissibilité du PAE

Super, c'est ce que j'avais besoin.

Merci,

Éric Bergeron
Sous-ministre adjoint
Du soutien aux réseaux et des relations avec les partenaires
Ministère de l'Éducation
1035, rue de la Chevrotière, 15e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

De : Éric Bergeron <Eric.Bergeron@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 21 janvier 2021 16:07
À : Claude Petitpas <claude.petitpas@cschic-chocs.qc.ca>
Objet : RE: Ajout à la liste d'admissibilité du PAE

Éducation Québec

Bonjour Claude,

Quel numéro général vous donnez à vos employés pour qu'ils communiquent avec le PAE? Je ne pense pas que ce soit le numéro de l'agent dans ton courriel.

Éric Bergeron
Sous-ministre adjoint
Du soutien aux réseaux et des relations avec les partenaires
Ministère de l'Éducation
1035, rue de la Chevrotière, 15e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Florence Vercheval DCMSG

[redacted]

De : Éric Bergeron <Eric.Bergeron@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 25 janvier 2021 13:27
À : Claude Petitpas <claude.petitpas@cschic-chocs.qc.ca>
Objet : RE: PAE et informations au président

Éducation Québec

Bonjour monsieur Petitpas,

Monsieur Dubreuil a été informé par courriel vendredi matin à 8 :09, madame Dostie était d'ailleurs en copie.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas.

Bonne journée,

Éric Bergeron
Sous-ministre adjoint
Du soutien aux réseaux et des relations avec les partenaires
Ministère de l'Éducation
1035, rue de la Chevrotière, 15e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

[redacted]

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Florence Vercheval DCMSG

De: Éric Bergeron
Envoyé: 26 janvier 2021 14:20
À: Claude Petitpas
Objet: RE: Plainte / recevabilité

Merci pour l'information.

Bonne journée,

Éric Bergeron
Sous-ministre adjoint
Du soutien aux réseaux et des relations avec les partenaires
Ministère de l'Éducation
1035, rue de la Chevrotière, 15e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Florence Vercheval DCMSG

De: Éric Bergeron
Envoyé: 9 mars 2021 15:32
À: Claude Petitpas
Objet: RE: Nouvelles démissions

Merci Claude pour ce topo très complet. Continuez dans ce sens, je pense que vous êtes dans la bonne direction.

Si vous identifiez d'autres besoins, n'hésitez pas.

Éric Bergeron
Sous-ministre adjoint
Du soutien aux réseaux et des relations avec les partenaires
Ministère de l'Éducation
1035, rue de la Chevrotière, 15e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

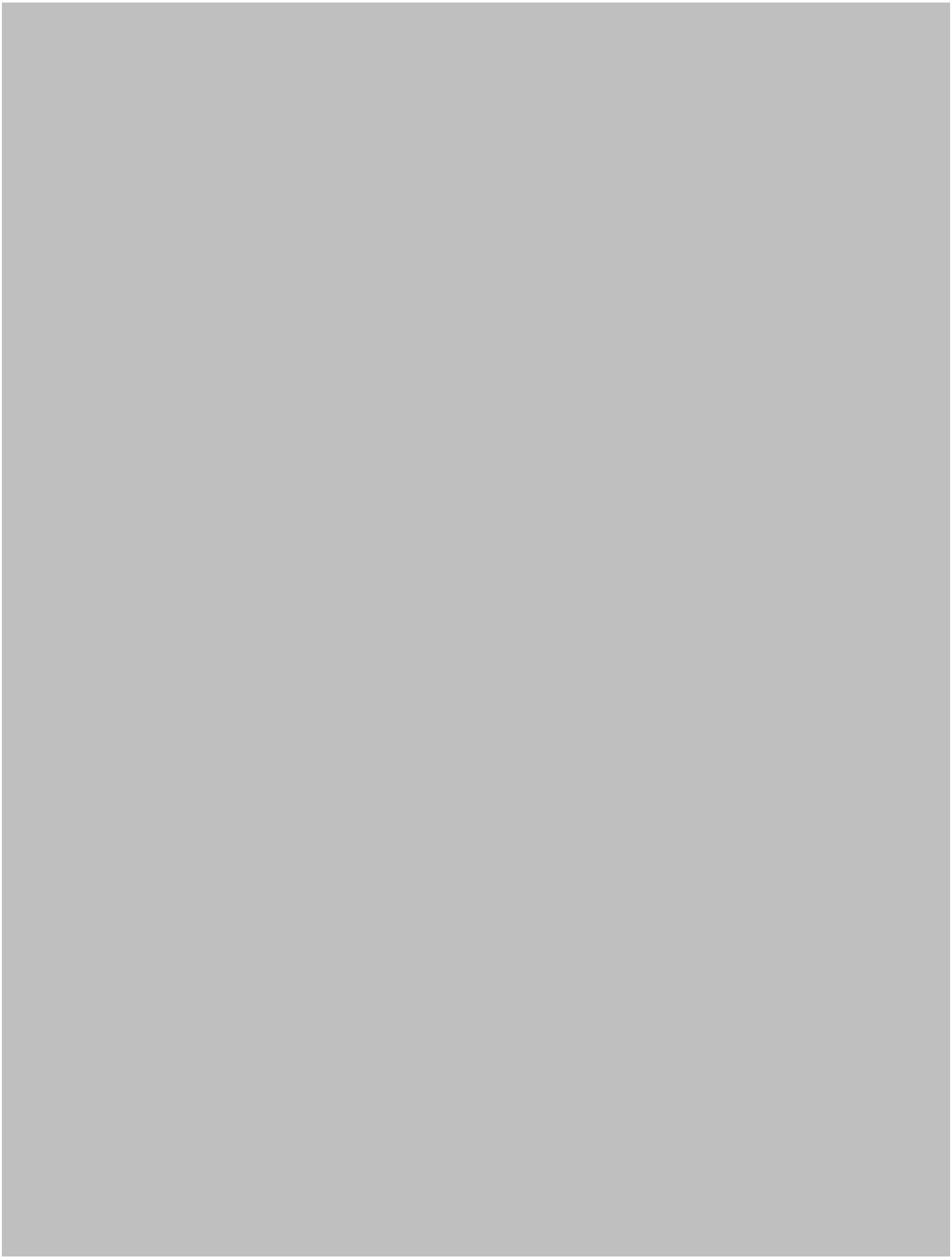

De : Éric Bergeron <Eric.Bergeron@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 8 mars 2021 08:54

À : Claude Petitpas <claude.petitpas@cschic-chocs.qc.ca>
Objet : RE: Nouvelles démissions

Bien reçu Claude, merci!

J'aimerais que tu me fasses un petit top de la rencontre avec la VP. Est-ce un état de découragement ou un état de soulagement à la suite de toutes ces démissions?

Merci à l'avance,

Éric Bergeron
Sous-ministre adjoint
Du soutien aux réseaux et des relations avec les partenaires
Ministère de l'Éducation
1035, rue de la Chevrotière, 15e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Florence Vercheval DCMSG

De : Éric Bergeron <Eric.Bergeron@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 18 février 2021 09:34
À : Claude Petitpas <claude.petitpas@cschic-chocs.qc.ca>
Objet : RE: Discussion

Éducation Québec

Est-ce que 11h30 pourrait faire pour toi? Je suis avec le réseau à 10h00.

Éric Bergeron
Sous-ministre adjoint
Du soutien aux réseaux et des relations avec les partenaires
Ministère de l'Éducation
1035, rue de la Chevrotière, 15e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

De : Éric Bergeron <Eric.Bergeron@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 18 février 2021 09:30

À : Claude Petitpas <claude.petitpas@cschic-chocs.qc.ca>
Objet : RE: Discussion

Éducation Québec

Bonjour Claude,

J'aurais besoin de te parler quelques minutes, à quel moment pouvons-nous planifier le tout?

Merci à l'avance,

Éric Bergeron
Sous-ministre adjoint
Du soutien aux réseaux et des relations avec les partenaires
Ministère de l'Éducation
1035, rue de la Chevrotière, 15e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

De : Éric Bergeron <Eric.Bergeron@education.gouv.qc.ca>
Envoyé : 2 février 2021 09:17
À : Claude Petitpas <claude.petitpas@cschic-chocs.qc.ca>
Objet : Discussion

Éducation Québec

Bonjour Claude,

J'aimerais avoir une discussion avec toi aujourd'hui, peux-tu m'indiquer tes disponibilités SVP?

Merci à l'avance,

Éric Bergeron
Sous-ministre adjoint
Du soutien aux réseaux et des relations avec les partenaires

Ministère de l'Éducation
1035, rue de la Chevrotière, 15e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement !

AVIS IMPORTANT.

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez le détruire immédiatement et en informer l'expéditeur.

Florence Vercheval DCMSG

De: Éric Bergeron
Envoyé: 2 décembre 2020 08:15
À:
Cc: Eve-Marie Castonguay
Objet: Accompagnement demandé

Bonjour monsieur Dubreuil,

À la suite de nos différentes conversations téléphoniques, je vous confirme que madame Dostie pourra vous accompagner dans votre rôle de président du CA de votre centre de services scolaire. Une banque de 20 heures sera à votre disposition pour vous soutenir.

Nous communiquerons vos coordonnées à madame Dostie, celle-ci communiquera sous peu avec vous.

En toute transparence, je pense que nous devons informer la directrice générale du CSS du soutien que le ministère vous accorde. Je vais donc attendre la confirmation de la réception de ce message et par la suite, j'informerai madame Fournier.

Je vous souhaite bon succès dans vos nouvelles fonctions et si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas, notre équipe est là pour vous aider.

Bonne journée à vous,

Éric Bergeron
Sous-ministre adjoint
Du soutien aux réseaux et des relations avec les partenaires
Ministère de l'Éducation
1035, rue de la Chevrotière, 15e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Florence Vercheval DCMSG

De: Éric Bergeron
Envoyé: 20 janvier 2021 14:56
À: Claude Petitpas
Objet: Besoin de vous parler

Bonjour monsieur Petitpas,

J'aurais besoin de vous parler quelques minutes, pouvez-vous me téléphoner au [redacted] ou me donner votre numéro de cellulaire SVP?

Merci à l'avance,

Éric Bergeron
Sous-ministre adjoint
Du soutien aux réseaux et des relations avec les partenaires
Ministère de l'Éducation
1035, rue de la Chevrotière, 15e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Florence Vercheval DCMSG

De: Éric Bergeron
Envoyé: 22 février 2021 13:22
À: David Dubreuil; Chênevert, Karine
Objet: Progression des travaux pour l'entente

Bonjour à vous deux,

J'aimerais avoir une rencontre avec vous d'ici la fin de journée pour faire le point sur l'entente éventuelle qui est en élaboration.

Je vous propose 16h00, est-ce que le tout vous convient?

Merci à l'avance,

Éric Bergeron
Sous-ministre adjoint
Du soutien aux réseaux et des relations avec les partenaires
Ministère de l'Éducation
1035, rue de la Chevrotière, 15e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir* :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Téléc. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Téléc. : 514 844-6170

b) *Motifs* :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais* :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).